

«Les Institutions sont choses vivantes. Les anthropologues
et les actions normatives du Bureau International du Travail
en matière de protection des peuples indigènes et tribaux».
In J.-F. Baré (éd.), *Paroles d'experts*, 2005, Paris, Karthala,
pp. 57-79.

Introduction

Philippe Geslin

2005

Sir,

I have the honour to transmit to you, for submission to the Secretary-General, United Nations, on behalf of all the members of the Joint Field Mission on Indigenous Populations (Andean Indian Mission), the report of the Mission...(Ernest Beaglehole, 16 janvier 1953).

Cette phrase tirée d'un rapport destiné au Dr. Hugh L. Keenleyside et à Mr W. Yalden-Thomson, marque un pas important dans l'histoire du Bureau International du Travail. Il s'agit en effet, pour cette institution, du premier rapport pluridisciplinaire concernant la mise en œuvre future d'un programme d'assistance technique destinée à améliorer les conditions de travail et de vie des « populations aborigènes » de quelques pays andins. Au sein du BIT, c'est l'une des étapes qui va conduire à la création de la convention n°107 relative aux populations aborigènes et tribales. Jusqu'à sa révision et l'adoption en 1989 de la convention n°169 relative aux peuples indigènes et tribaux, elle sera le seul instrument international à couvrir ce domaine spécifique.

Mais là n'est pas son seul intérêt. Le responsable de la mission qui signe ce rapport est Ernest Beaglehole, Professeur à l'Université de Wellington (Victoria University College), reconnu pour ses travaux sur l'intégration des Maoris. A cette époque, la présence d'anthropologues au sein du BIT est assez exceptionnelle sur les programmes d'assistance technique. Le regard anthropologique, loin d'être ignoré par l'institution, n'apparaît en fait distinctement qu'en 1946, date de création de la première commission d'experts pour le travail des aborigènes. Elle regroupe des spécialistes des problèmes sociaux auxquels sont associés des chercheurs en sciences humaines, reconnus pour leurs travaux sur les « populations indigènes » dans différents endroits de la planète.

Pour Jef Rens, cette collaboration de deux types de spécialistes marquait un jalon important, car si les caractéristiques historiques et ethnologiques des populations indigènes avaient fait l'objet de nombreuses enquêtes, les conditions sociales par lesquelles ces populations se distinguent des autres dans leur propre pays n'avaient été que rarement étudiées.

Mais alors, comment les modèles anthropologiques ont pu investir une telle institution spécialisée dans le domaine du travail au point de faire de la présence des ethnologues une des conditions du fonctionnement des commissions sur ces populations ? Comment l'intérêt pour l'anthropologie a pris corps dans une institution comme le BIT, à travers la dynamique qui l'amena à élaborer la convention n° 107, puis sa révision jusqu'à la convention n°169 ? Ce sont les paroles « d'experts » qui nous guideront à travers cette foule de traces, ces traces de vies, celles de ces femmes et de ces hommes dont les actions successives ont contribué à l'élaboration de ces normes aux impacts de poids sur la vie des sociétés à travers le monde...